



Village de Noël DE L'U.C. De St Pourçain sur Sioule

Vendredi 21 – Samedi 22 – Dimanche 23 Novembre 2025

Bulletin de Réservation

Inscription sous réserve de validation par les Organisateurs

L'Union Commerciale de St Pourçain Sur Sioule organise son 5ème Village de Noël les 21, 22 et 23 Novembre 2025, cette manifestation aura lieu sur les cours de St Pourçain sur Sioule.

CETTE ANNEE ENCORE, PLUS DE 100 EXPOSANTS

ET DE NOMBREUSES ANIMATIONS

UNE NOCTURNE DE 18H A 22H EST ORGANISEE LE VENDREDI 21 NOVEMBRE

Ce Village de Noël s'adresse aux artisans, artistes libres, associations ou commerçants légalement déclarés et donc exclusivement réservé aux professionnels.



+ de 20.000 visiteurs en 2024

COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Raison sociale : -----Nom :-----Prénom :-----

Produits exposés sur le village (joindre des photos) : **seuls les produits annoncés dans cette inscription seront autorisés, tout article non déclaré ne sera pas exposé** :

Adresse :-----

Mail : ----- tel: -----

Obligatoire: CNI: SIRET N° Carte Professionnelle: -----

Ainsi que la loi le demande, les coordonnées professionnelles de tout exposant (carte professionnelle ou carte d'identité pour les associations) devront être communiquées à l'UC et seront relevées pour déclaration à la Préfecture. Les exposants sont donc invités à noter leurs coordonnées sur le bulletin d'inscription et à avoir ces documents en leur possession pendant la manifestation.

TARIF

Cocher votre choix(*)

CHALET 4,5M x 2M (5 chalets disponibles)	400 €	
GRANDE TENTE 4m x 5m (9 emplacements dispos)	250 €	
TENTE 3m x 3m	200 €	
CHALET 3m x 2m	200 €	
EMPLACEMENT VIDE 3m x 3m	150 €	

Options :

SUPPLEMENT ELECTRIQUE (autre que lumière) Four, Machine, etc	100 €	
TABLE (indiquer le nombre dans la case)	10 €	
CHAISE (indiquer le nombre dans la case)	5 €	

(*) Selon les disponibilités, en respectant l'ordre des réceptions des bulletins de réservations.

NOUVEAU : EN PLUS DU REGLEMENT POUR L'EMPLACEMENT, UN CHEQUE DE CAUTION DE 150€ EST EXIGE ET VOUS SERA RENDU PERSONNELLEMENT LE DIMANCHE 23 NOVEMBRE PAR UN MEMBRE DE L'ASSOCIATION APRES LA VERIFICATION DE PROPRETE DE VOTRE EMBLACEMENT, DE LA RESTITUTION DES CLES/CADENAS (CHALET) ET DU RESPECT DU DIT REGLEMENT CI-DESSOUS. MERCI D'ETABLIR UN CHEQUE DIFFERENT DE CELUI DU REGLEMENT.

REGLEMENT

-Période d'exposition: vendredi 21 Novembre de 18H à 22H, le samedi 22 Novembre de 9H à 22H et dimanche 23 Novembre de 10H à 18H. **HORAIRE D'OUVERTURE DES STANDS A RESPECTER IMPERATIVEMENT.**

- Électricité : 1 prise par exposant mise à disposition pour l'éclairage du stand. (l'exposant devra apporter son éclairage, rallonges, multiprises, etc..) Si besoin de plus, merci de préciser la puissance et de **rajouter 100€ au règlement.**

IMPORTANT: éclairage halogène et *chauffage électrique interdits*. Uniquement éclairage LED

- Installation des exposants : Uniquement à partir de 10H, le vendredi 21 Novembre. Aucun exposant ne sera installé avant 10h.

- **Service de Gardiennage** pour les 2 nuits.

- **Responsabilité et Assurance** : Chaque exposant est tenu de s'assurer pour le matériel qu'il expose et pour les dommages éventuels causés aux personnes et locaux. L'UC n'est pas responsable des vols, dégradations et autres faits pouvant intervenir. Les réparations nécessaires à des détériorations produites par l'installation de l'exposant seront à sa charge. **MERCI DE JOINDRE A L'INSCRIPTION VOTRE ATTESTATION ASSURANCE ET CARTE PRO**

- **Départ des exposants** : le 23 Novembre après 18H (minimum impératif)

- **Placement des exposants** : par les organisateurs selon le plan défini par l'organisation (emplacement non modifiable ni négociable)

- **Sécurité sanitaire** : les consignes préfectorales du moment devront être scrupuleusement respectées.

- **Inscription** : En cas d'annulation par l'exposant, les sommes versées lors de l'inscription resteront acquises à l'organisateur.

En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées lors de l'inscription seront intégralement remboursées à l'exposant sauf sur décisions préfectorales et administratives de fermeture (alerte météo, épidémies, plan Vigipirate, etc...)

- **Confirmation d'inscription** : Votre inscription définitive vous sera confirmée par mail **courant septembre** après appréciation et décision des membres du bureau de l'Union Commerciale.

Le formulaire signé et accompagné du règlement par chèque ainsi que le chèque de caution (encaissement 15 jours avant l'événement) sont à expédier par voie postale avant le : **31 Août 2025** à :

UNION COMMERCIALE ST POURCAIN

2 RUE DU CHENE VERT

03500 ST POURCAIN/SIOULE

Renseignements : 06.40.07.28.54

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve,

Date :

signature :

☐ En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour permettre de me contacter, pour m'envoyer des informations par voie postale, email ou téléphone portable dans le cadre strict de la relation commerciale qui existe entre l'association.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association « Union Commerciale de St Pourçain » pour la gestion de nos contacts. Elles sont concernées pendant une durée indéterminée et sont destinées à l'usage de l'association uniquement. En aucun cas, ces données ne sont partagées ou vendues à des fins de prospections commerciales.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : UC St Pourçain, unioncommercialestpourcain@gmail.com, 2 rue du chêne vert 03500 St Pourçain Sur Sioule.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire : <https://conso.bloctel.fr/>